

DÉCRET N° 2023 – 662 DU 20 DECEMBRE 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Bureau Enquêtes-Accidents.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-354 du 22 juin 2022 portant approbation des statuts du Bureau Enquêtes-Accidents ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Bureau Enquêtes-Accidents, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Urbain TCHIAKPE**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- madame **Cyrielle AHOUDOGBO PERROT**, représentante la Présidence de la République ;



- monsieur **Louis-Jacques MARTIN-CORREA**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Macaire AGBANTE**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Rachidi Ichola Agbatan AWO**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la de la Sécurité publique.

Article 2

Monsieur **Urbain TCHIAKPE** est nommé Président du Conseil d'administration du Bureau Enquêtes-Accidents.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable, pour compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

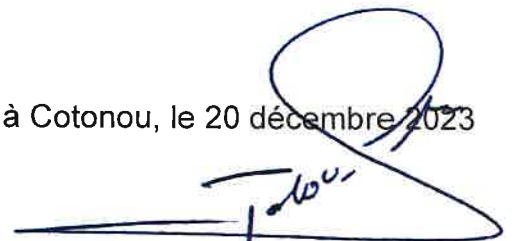
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-043 du 22 janvier 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Bureau Enquêtes-Accidents ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République,
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI
 Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
 chargé du Développement durable,



José TONATO